



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



05045940

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - FETITTE

17.03.2005

Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/03/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **SOCIAL FOCUS**

Forme juridique : Société anonyme

Siege Gerpinnes (6280-Loverval) – Allée du Vieux Frêne, 20

N° d'entreprise 0477597316

Objet de l'acte : **REDUCTION DU CAPITAL**

Extrait du procès-verbal dressé par le notaire Hubert MICHEL, à Charleroi, le 24 février 2005, portant à la suite la mention Enregistré à Charleroi IV le 2 mars 2005, volume 180 folio 60 case 02 Reçu vingt-cinq euros (25,00 €) Le Receveur, (signé) J. JANSEN.

REDUCTION DU CAPITAL

L'assemblée a décidé de réduire le capital, à concurrence de dix-huit mille euros (18 000,00 €), pour le ramener de quatre-vingt mille euros (80 000,00 €) à soixante-deux mille euros (62 000,00 €), par annulation de nonante (90) titres, par prélèvement prioritaire de ce montant sur le capital fiscalement libéré, en remboursant à chacune de ces actions la somme de deux cents euros (200,00 €)

Les actionnaires s'engagent à régler directement entre eux le problème des rompus

Ce remboursement ne pourra être effectué que deux mois après la publication de la décision de réduire le capital aux annexes du Moniteur belge et moyennant le respect des conditions prévues à l'article 613 du Code des sociétés.

Tous les actionnaires ont déclaré que ce sont des actions actuellement détenues par Monsieur Marc MOSSAY et par Madame Nicole GERARD qui seront annulées, à concurrence de quarante-cinq (45) actions chacun.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

CAPITAL

Le capital social est fixé à la somme de soixante-deux mille euros (62 000,00 €).

Il est divisé en trois cent dix (310) actions sans mention de valeur nominale, représentant chacune un/trois cent dixième (1/310e) de l'avoir social, entièrement libérées.

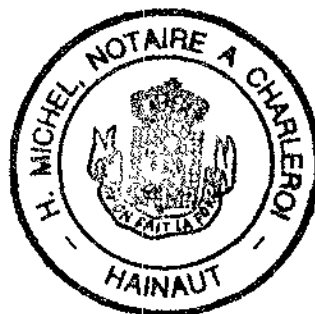
La modification des articles 5 (capital) et 5bis (historique du capital) des statuts prendra cours à la réalisation définitive de la réduction du capital opérée dans le respect des dispositions prescrites par l'article 613 du Code des sociétés

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Hubert MICHEL, notaire

Déposées en même temps

- l'expédition du procès-verbal;
- 1 procuration;
- la coordination des statuts.



Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature